



INFORMATIONS

Charte du patient et de son entourage

Le respect des professionnels et des autres patients

Vous devez respecter l'ensemble des professionnels de l'hôpital. Il en va de même pour votre entourage. Les menaces, violences verbales ou physiques, injures, diffamation ou outrages envers un membre du personnel sont interdites et passibles de poursuites judiciaires. Les autres patients doivent également être respectés. Il est interdit de prendre en photo, de filmer ou d'enregistrer les professionnels et les patients sans leur autorisation. Le repos des patients étant indispensable, nous vous invitons à ne pas le perturber.

Le respect des locaux et matériels

L'ensemble des locaux et matériels mis à votre disposition doit être respecté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En cas de dégradations, des poursuites judiciaires seront engagées.

Les visites

Vos parents, enfants et amis sont les bienvenus, sous réserve du respect de certaines règles.

Les visiteurs ne doivent pas être trop nombreux, troubler le repos des autres patients, ni gêner le fonctionnement des unités de soins

Les visites sont autorisées tous les jours, sauf avis médical contraire, selon des plages horaires fixées. Dans un souci de sécurité et d'hygiène, le nombre de visiteurs est limité. Les visiteurs doivent se retirer de la chambre le temps des soins.

La présence d'enfants, tout comme celle de visiteurs souffrants, peut être déconseillée dans certains services.

Les rendez-vous

Vous devez respecter la date, l'horaire du rendez-vous de consultation, d'examen ou d'hospitalisation. En cas d'empêchement, il faut en informer le service des rendez-vous

(rendezvous@hopital-dcss.org // 01 44 64 17 94 ou le 01 44 64 17 95)

Les règles d'hygiène

Vous devez respecter les prescriptions et les recommandations concernant l'hygiène et l'alimentation. Votre entourage également : apporter de la nourriture à un patient est encadré, merci de vous renseigner auprès des équipes de soins.

La gestion des médicaments se fait en lien avec les équipes de soins.

Des distributeurs de solution hydroalcoolique sont présents dans les chambres et les circulations, n'hésitez pas à vous en servir pour votre hygiène des mains.

Les autres interdits

- Fumer et/ou vapoter, y compris les cigarettes électroniques.
- Apporter ou faire apporter des boissons alcoolisées, des armes ou tout autre produit illicite.
- Introduire des animaux domestiques, à l'exception des chiens d'aveugles de patients ou de proches malvoyants accompagnés de leurs maîtres.